



DECROCHEZ VOS DIPLOMES AVEC L'APPRENTISSAGE !

Conditions d'admission

- Etre âgé de 16 à 26 ans.
(ou 15 ans avant le 31/12 de l'année de signature du contrat à condition de sortir de 3^{ème})
- Avoir un contrat d'apprentissage.

Avantages pour les jeunes de 16 à 26 ans

- Une formation professionnelle gratuite,
- Un emploi,
- Un salaire attractif (25 à 78% du SMIC),
- Des congés payés,
- Une protection sociale,

Le salaire (minimum légal)*

Age du jeune	Rémunération au 1 ^{er} /01/18		
	Année d'exécution	% du SMIC	9.88€/h
16 – 17 ans	1 ^{ère} année	25 %	374.62€
	2 ^{ème} année	37 %	554.44€
	3 ^{ème} année	53 %	794.20€
18 – 20 ans	1 ^{ère} année	41 %	614.38€
	2 ^{ème} année	49 %	734.26€
	3 ^{ème} année	65 %	974.02€
21 – 25 ans	1 ^{ère} année	53 %	794.20€
	2 ^{ème} année	61%	914.08€
	3 ^{ème} année	78%	1168.83€

* Dans certains départements des conventions collectives peuvent exister et être plus favorables à l'apprenti.

Avantages pour les maîtres d'apprentissage

- Aides financières versées par le Conseil Régional (Consulter le site internet du Conseil Régional)
- Exonération des charges sociales (suivant les conditions en vigueur dans le département, se renseigner auprès de la MSA ou de l'URSSAF selon le cas).
- Crédit d'impôt.

CONTACTEZ – NOUS !

Avantages pour les parents

- Allocations familiales (apprentis de – 20 ans et pour un salaire inférieur à 55% du SMIC)

Avantages pour les apprentis

- Aides de la part du Conseil Régional NOUVELLE AQUITAINE : <http://apprentissage.aquitaine.fr/les-aides-aux-apprenti-e-s.html>

Régime de l'établissement

- Notre établissement est mixte. Les apprentis ont la possibilité d'être hébergés et de prendre les repas dans l'établissement.

Remarques : nous ne pouvons mettre à disposition des BTS un internat « étudiants » avec des conditions différentes des autres jeunes internes ; pour un BTS, le choix de l'internat implique de respecter le même règlement intérieur de l'internat que les autres apprentis).

Tarifs au 01/01/2018

½ pensionnaire : 16.00 € net par semaine

Pensionnaire : 42.64 € par semaine

Interne externé : 37.47 € par semaine

Horaires :

Cours du lundi 9h30 au vendredi 15h30.

. Transport par SNCF via POITIERS ou via LIMOGES

Accueil à l'internat le dimanche soir : Réservé pour les élèves et apprentis étant très éloignés de l'établissement (surcoût facturé aux familles)

ATTENTION !

☞ **En BAC PRO la rémunération dépend de la durée du contrat :**

- contrat sur 1 an (terminale)

Année de formation	2 ^{ème} année
Rémunération de	3 ^{ème} année

☞ **Le CS est une formation complémentaire donc il faut ajouter 15 points par rapport aux pourcentages afférents à la dernière année de la durée de formation (de même niveau)**

Ex : CS Tracteur et Machine, lorsque le jeune est titulaire d'un diplôme de niveau V :

Apprenti de 18 à 20 ans, titulaire d'un CAPa ou d'un BPA, une rémunération de 2^{ème} année à 49% donne donc 49 + 15 = 64%

Ex : CS Ovin, lorsque le jeune est titulaire d'un diplôme de niveau IV

Apprenti de 18 à 20 ans, titulaire d'un BP REA ou d'un BAC PRO, une rémunération de 2^{ème} année à 49% donne donc 49 + 15 = 64%

Si le niveau de formation est supérieur à celui du CS, la majoration ne s'applique pas

N'hésitez pas à nous demander une simulation !